

Carcassonne, le 10 janvier 2026

A l'attention des Personnes accompagnées par l'AFDAIM ADAPEI 11

Devenir adhérent de l'AFDAIM ADAPEI 11
Représenter les personnes en situation de handicap au Conseil d'Administration

Madame, Monsieur,

L'AFDAIM-ADAPEI 11 accompagne 1500 personnes handicapées sur le département de l'Aude.

Depuis 2020, Les personnes handicapées accompagnées dans les établissements et services de l'AFDAIM-ADAPEI 11 peuvent devenir adhérents.

Qu'est-ce qu'un adhérent ?

- Un adhérent est membre de l'Association.
- Un adhérent vote à l'Assemblée Générale.
- Un adhérent donne son avis et participe aux décisions.



Comment devenir adhérent ?

- Avoir envie de donner son avis.
- Avoir envie de participer.
- S'engager à payer la cotisation de 55 € tous les ans.



Sur ces 55 € :

42 € pour l'UNAPEI
10 € pour l'UNAPEI Occitanie
3 € pour l'AFDAIM-ADAPEI 11



Un adhérent peut demander à faire partie du Conseil d'Administration.

Pour être membre du Conseil d'Administration, il doit être élu par les autres adhérents, lors de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a le pouvoir de diriger l'Association.

Si vous êtes intéressé pour devenir adhérent de l'AFDAIM-ADAPEI 11,
Si vous souhaitez plus d'informations,
Vous pouvez contacter le chef de service ou le directeur
ou le service des adhérents en appelant Angélique Arreghini au 04 68 10 25 61
ou envoyer un courriel : vieassociative@afdaim.org.



Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Laurence LATORRE
Présidente